

# La Gazette de Joliette

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Vol. 3.

JOLIETTE, PROVINCE DE QUEBEC. — 15 MARS 1869.

No. 87.



**ANTIME LAPORTE,**

**HORLOGER & BIJOUTIER.**

**PLACE DU MARCHÉ.**

**VILLE DE JOLIETTE.**

M. ANTIME LAPORTE, tient constamment assorti un de Bijoux, etc., aussi complet et est varié que possible, et il attire spécialement l'attention sur son choix de

**JOUEUX D'ENFANTS, MONTRES, HORLOGES, BAGUES, BRACELETS, ÉVANTAILS, MIROIRS, LUNETTES,**

**ETC., ETC., ETC., ETC.**

M. LAPORTE se charge de toute PÉPARATION dans ces deux branches, qu'il exécute avec soin et sous le plus court délai.  
Joliette, 11 Avril 1866.

**J. B. ROLLAND & FILS,**  
**LIBRAIRIES-ÉDITEURS.**

**ET IMPORTATEURS DE PRODUITS**

**FRANÇAIS, BELGES,**

**Allemands et Américains,**

**RUE ST. VINCENT 12 & 14,**  
**MONTREAL.**

**ASSORTIMENT COMPLET**

de  
Livres de Prières et de Littérature; Livres et fournitures d'Écoles; Livres de Comptes et fournitures de Bureaux; Papiers et Enveloppes de Fantaisie; Cadres, Images, Médallions; Crucifix, Chapeteaux, Médailles et Bénédictins; Peinture, Boîtes de Mathématiques; Modèles de Dessin et de Broderie; Bijouteries, Montres, Horloges, Mirrors; Parfumeries, Broses et Peignes; Vases, Fleurs, Statuettes en Porcelaine; Tapisserie Anglaise et Américaine; Cartes à jouer; Agence des Fabriques; Vins et Eau-de-Vie de qualité supérieure.

Spécialité des articles employés dans les Maisons Religieuses, Lycées, Collèges, Pensions et Ecoles.

**B. ROLLAND & FILS.**



**La Gazette de Joliette.**

Journal Politique et Commercial.

IMPRIMERIE ET PUBLIE PAR

**A. FONTAINE.**

Rue de Lanaudière, — JOLIETTE.

Publié deux fois par semaine,

**Lundi et Jeudi.**

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**

**DEUX PIASTRES PAR AN,**

Invariablement payable d'avance.

**CONDITIONS D'ANNONCES.**

Deux lignes et au-dessous, 1ère insertion 50 cts., 2e et 3e pour chaque insertion subséquente.

Au delà de dix lignes 7 cts., par ligne pour la première insertion et 2 cts., par ligne pour chaque insertion subséquente.

On traitera de gré à gré pour les Annonces qui ne sont pas publiées trois mois et au delà.

Les abonnements ne seront pas pour moins de six mois.

Il faudra donner au moins un mois d'avance pour constater son abonnement.

Tous les lettres, communications etc., devront être adressées franco de port à A. Fontaine.

ADRESSES D'AFFAIRES.

**OLIVIER & BABY.**  
AVOCATS,

Coin des Rues St. Viateur Ste. Marie

**JOLIETTE.**

M. Baby suivra les Circuits de Montcalm et L'Assomption.  
Joliette, 11 Avril, 1866.

**A. FONTAINE,**  
AVOCAT.  
RUE DE LANAUDIÈRE,  
**JOLIETTE.**

**M. GRANGER,**  
NOTAIRE.  
ST. AMBROISE DE KILDARE.  
26 Décembre 1867.

**J. N. A. McCONVILLE,**  
AVOCAT,  
Rue St. Charles Borromée  
**JOLIETTE.**

M. McConville suivra le Circuit de Montcalm, où il a un bureau tenu par M. J. E. B. Beaupré.  
Joliette, 25 Novembre 1868.

**J. U. RICHARD,**  
AVOCAT,  
BUREAU ET RÉSIDENCE:  
PLACE BOURGET  
[VIS-A-VIS LE MAGASIN DE E. ASSELIN.]  
**JOLIETTE.**

M. Richard suivra les Circuits de l'Assomption, Montcalm & Berthier.

**BARTH. VEZINA & DÉSORMIER,**  
NOTAIRES.  
RUE MANSEU.  
Joliette, 11 Avril, 1866.

**NARCISSE MARTEL,**  
HUISSIER  
De la Cour Supérieure.  
Joliette, 11 Avril 1866.

**DR. F. X. COTE**  
RUE ST. PAUL  
**JOLIETTE.**

Visible à toute heure.  
Joliette, 11 Avril, 1866.

**A VENDRE,**  
600,000 PIEDS  
DE  
**BOIS D'SCIAQ,**

Consistant en MADRIERS de trois pouces

de 1ère et de 2nde qualité.

MADRIERS DE DEUX POUCES

1ère et 2nde. qualité.

MADRIERS DE 1 1/2 POUCE,

1ère et 2nde. qualité.

PLANCHES D'UN POUCE,

1ère et 2nde. qualité.

MADRIERS POUR CLOISON.

Lattes, Tringues,  
Etc., Etc., Etc.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux

**NEDERIC FOUCHER.**  
St. Jacques de l'Assomption, Avril

## Feuilleton.

LA FILLE DU CONDAMNÉ

PAR  
EUGÈNE DELIGNY.

Suite.

XVII.

M. DE CHAMBERLAC.

Folaveine avait quelques prétentions à chanter agréablement la chansonnette. C'était à ce talent de société (il le qualifiait ainsi) qu'il avait dû la plupart de ses succès galants, avant ses malheurs judiciaires. Il céda volontiers à la prière que lui adressait mademoiselle Bougardin en le regardant de son air le plus caressant. Mais il se trouva gêné par l'accompagnement de piano et par l'auditoire, auxquels il n'était pas habitué, et éprouva une émotion si vive, que sa face devint orageuse, et que la sueur perla à son front.

— Vous avez une charmante voix de ténor, dit Jeanne, et vous la conduisez avec une habileté remarquable. Si elle n'est pas sortie dans toute sa pureté, c'est que vous avez la gorge sèche.

— Sache comme si l'on y avait jeté de la farine.

— Quel rafraîchissement puis-je vous offrir?

— Je boirais bien un grog.

— Je ne connais pas cette boisson.

— C'est un mélange d'eau de rivière et d'eau-de-vie.

— Oh! nous n'avons pas d'eau-de-vie, j'en suis désolée. Mais nous avons de l'orangeade excellente.

— C'est bien fadasse!

— Rien n'est meilleur pour la voix! Je vais vous en préparer un verre, et quand vous l'aurez bu, vous lancerez des notes d'un éclat merveilleux.

Folaveine, voulant être homme de grand ton, se résigna à faire une concession aux usages du monde, et avala d'un seul trait, comme une médecine, l'orangeade que mademoiselle Bougardin lui présentait gracieusement. Mais, avant de porter le verre à ses lèvres, il avait salué la compagnie, en lui adressant ces paroles: "A votre santé!" afin de donner une preuve de sa bonne éducation.

Cela n'est pas trop mauvais; dit-il, mais voilà j'ai mis pas le sucre, et j'aurais préféré de l'absinthe, c'est bien plus rafraîchissant.

Jeanne se serait bien gardée de le satisfaire à cet égard, l'effet du narcotique pouvant être combattu par un excitant.

Romanne chanta une seconde fois la romance de mademoiselle Thérèse, et, d'après les indications improvisées, mademoiselle Bougardin la chanta à son tour, puis elle voulut que son hôte entendit un peu de grande musique, et elle choisit les compositions les plus sombres, les plus monotones.

Madame Bougardin ne disait pas un mot, sa fille lui avait défendu de parler.

Folaveine était donc livré complètement, sans aucune distraction, à l'ennui que lui faisait éprouver cette musique trop savante et trop prolongée. Il avait d'abord dissimulé ses bâillements derrière sa main; mais il n'eut bientôt plus la force de les cacher. Se sentant envahi par un engourdissement indicible, il se leva pour sortir rapidement.

Jeanne le retint et lui dit:

— Je vais vous jeter un dernier morceau qui vous passionnera.

— C'est qu'il fait crânement chaud, chez vous! répondit-il en clignant les yeux.

— J'ouvrirai les fenêtres reprit la jeune fille.

Mais elle les laissa closes, bien que le temps fut très-lourd, et qu'elle souffrit elle-même de la pesanteur atmosphérique.

Folaveine voulait encore partir, et pourtant il tomba accablé sur son fauteuil. Jeanne lui porta le dernier coup en exécutant une étude de piano remplie de difficultés. Il céda au sommeil contre lequel il luttait depuis une demi-heure; tout à coup sa tête se renversa, ses paupières se fermèrent, ses jambes s'étendirent.

— Oh! mais on étouffe ici! s'écria madame Bougardin. J'ouvre les fenêtres. Si le bruit de la rue te trouble, cesse de frapper sur ton piano; il est inutile de nous condamner à l'asphyxie pour entendre des airs de cette monotonie.

Je pense que M. de Chamberlac est de mon avis!

L'interpelle n'ayant pas répondu, la veuve s'approcha de lui.

— Que fais-tu? demanda madame Bougardin.

— Je profite de ce sommeil de plomb, répondit la jeune fille, dont le cœur battait violemment.

— Mais tu commets une indiscretion! Cet homme est fort incivil, fort mal élevé, mais ce n'est pas une raison pour fouiller ses poches.

— Mes suppositions n'étaient pas justes s'écria Jeanne; il ne garde pas les lettres sur lui.

— Quelles lettres?

— Celles que je cherche, et que je ne trouve pas, dit-elle avec colère.

Puis se parlant à elle-même, elle ajouta:

— Pourtant cette préoccupation qui m'avait frappée devait avoir une cause.

Après avoir examiné le portefeuille dans tous les sens, elle finit par reconnaître la place d'un compartiment honorablement caché, et qui s'ouvrait au moyen d'un secret. Trop impatiente pour perdre du temps à deviner ce secret, elle coupa le cuir avec des ciseaux et prit les deux lettres de Marius Comte qu'il renfermait.

— C'est la dernière indiscretion! dit madame Bougardin. Que pensera M. de Chamberlac quand il se réveillera?

— Peu m'importe, répartit Jeanne, il ne se réveillera pas ici. Nous allons le faire transporter chez lui.

— Comment cela?

— Le portier et le commissionnaire le plus voisin le descendront et le déposeront dans un fiacre qui le conduira à son domicile, rue de la Soudrière, n° 6.

— Et tu crois qu'on le portera sans troubler son sommeil, comme un enfant endormi?

— J'en suis sûre; je lui ai administré une dose d'opium dont je connais l'effet.

— Tu l'as empoisonné! Mais, c'est un drame de l'Ambigu-Comique.

— Rassure-toi! je l'ai simplement narcotisé.

— Pour lire ces deux lettres?

— Pour les lire et les conserver.

— Alors tu commets un vol! Quel usage veux-tu faire de ces lettres?

— Je t'expliquerai cela tout à l'heure. Débarassons-nous d'abord de cet homme et mettons-nous à l'abri de sa vengeance.

Quand mademoiselle Bougardin eut éloigné Folaveine par le procédé qu'elle avait indiqué, elle dit à sa mère:

— Nous n'avons pas une minute à perdre. Sortons!

— Où allons-nous?

— Chez le commissaire de police, à qui on va déclarer que Victor Folaveine, en sans doute en rupture de ban, est à Paris où il dépense un grand luxe sous le nom de Chamberlac.

— Quoi! cet homme est un fâché! s'écria madame Bougardin; c'est un repris de justice? J'ai reçu un galérien dans mon logis! Tous mes sens sont bouleversés, mes jambes chancelent, j'éprouve le besoin de m'asseoir.

— Tu t'assieras dans une voiture, reprit froidement Jeanne; il faut que nous partions à l'instant même. Tu termineras ta déposition chez le commissaire de police, en disant que tu donnes ces renseignements à l'administration parce qu'elle te semble intéressée à demander des explications sur les dépenses excessives auxquelles se livre le faux baron de Chamberlac.

— Oui; mais comment as-tu découvert ce mystère effroyable!

— Tu le sauras chez madame Cornélie Walderstein.

— Chez madame Cornélie Walderstein?

— Nous lui ferons une visite en sortant du Bureau de M. le Commissaire de Police. Allons, viens!

Victor Folaveine fut réveillé par les agents de sûreté publique, qui le conduisirent au dépôt de la préfecture.

XVIII.

LA VENGEANCE

Madame Cornélie Walderstein dînant en ville, et ne devant rentrer chez elle qu'à une heure fort avancée de la soirée, Jeanne fut obligée de remettre au lendemain la conférence qu'elle désirait. Cette jeune fille si dissimulée, si patiente, perdit toute retenue, quand il s'agissait d'accomplir une vengeance. Elle détestait Marie, parce que Marie lui avait toujours prodigué ses bienfaits et son affection; mais elle détestait plus

encore Georges Tolly, parce qu'il ne lui avait accordé aucun amour.

Il lui était trop cruel de perdre cette soirée dont l'emploi avait été si bien réglé. Jeanne l'utilisa immédiatement en écrivant à Georges Tolly une lettre qu'elle ne signa pas, et qui contenait l'histoire fidèlement rédigée de mademoiselle Marie Comte. Elle savait déguiser son écriture avec beaucoup d'habileté, ayant une grande habitude des lettres anonymes. Celle qu'elle adressa à l'artiste, se terminait par ses mots souillés: "Demain, la justice commènera son œuvre; les preuves de la substitution seront entre ses mains. Eprenez-vous la fille du forçat Folaveine!"

Au moment où elle plait le papier pour le mettre sous enveloppe, Alphonse Walderstein entra dans le salon de madame Bougardin. Après avoir salué la mère, il s'approcha de la fille, et lui demanda à qui elle écrivait cette grosse lettre.

— Vous êtes bien curieux! répondit Jeanne; j'ai encore le droit d'avoir des secrets.

Pardonnez dit le jeune homme en rougissant.

Il tâcha de lire l'adresse que mademoiselle Bougardin traçait sur l'enveloppe; mais sa tentative n'eut aucun succès. Il était naturellement jaloux; cette cachotterie l'inquiéta.

Mademoiselle Bougardin remarqua son émotion, et n'en parla pas; elle eut seulement un mauvais sourire.

— J'ai appris aujourd'hui une chose qui m'a causé une grande surprise, dit-elle. On m'a affirmé que vous seriez un des témoins de M. Tolly dans son mariage avec Marie Comte. C'est-il vrai?

— C'est très vrai, répondit Alphonse.

— Votre ami n'aurait pas dû vous demander ce service, et vous auriez dû le lui refuser. Cela augmentera le ressentiment de votre mère.

— Oh! ce que j'ai fait jusqu'à présent suffit pour que son ressentiment ne se calme jamais. Peu importe que j'ajoute un grief à ceux qui existent déjà.

D'ailleurs, je continuerai à voir Tolly, quand il sera marié et conséquemment je verrai ma cousine, que j'aime beaucoup, car c'est une femme charmante.

Jeanne eut encore un mauvais sourire, et sonna sa femme de chambre, laquelle cumulait les fonctions de cuisinière, étant dans toute l'étendue du terme, une servante pour tout faire.

Jeanne lui dit quelques mots à voix basse, et lui remit la lettre qui préoccupait Alphonse Walderstein.

Le jaloux prit immédiatement congé de la compagnie.

— Vous nous quittez déjà? s'écria madame Bougardin. Vous brillez un instant, et disparaissiez aussitôt comme un météore.

— Madame, répondit Alphonse, je donne un leçon de dessin que l'on me paye vingt francs. Elle mérite donc la plus grande exactitude.

Il sortit, rejoignant la servante, et la suivit. Son étonnement fut extrême, quand il la vit entrer dans la maison de la rue de La Rochefoucauld, qu'habitait Georges Tolly.

Jeanne voulut que sa lettre ne fut ouverte que le lendemain seulement. Voilà pourquoi elle l'avait adressée à Paris, où elle savait que l'artiste n'était pas en ce moment. Mais le hasard dérangea ses combinaisons. Son factum fut emporté le soir même par le valet de chambre de Georges Tolly, qui était venu à Paris pour y prendre différents objets dont son maître avait besoin.

Alphonse partit en même temps que lui pour Meulan. Lorsqu'ils y arrivèrent, Georges Tolly rentra dans sa maison, après avoir passé la plus grande partie de la soirée avec Marie. La lettre que lui remit son domestique le bouleversa.

Il fut obligé d'en suspendre plusieurs fois la lecture, car l'émotion obscurcissait sa vue.

Alphonse dit en lui pressant affectueusement la main: — Vous avez reçu une mauvaise nouvelle, mon ami?

— Une nouvelle horrible! s'écria Tolly, dont le visage était livide; une nouvelle que ma mère, si elle est vraie. Mais elle m'est donnée par un anonyme.

— Je peux écrire le nom qui manque à la fin de cette lettre.

— Vous le connaissez! quel est-il?

— Jeanne, Bougardin.

— Quoi mademoiselle Bougardin! En êtes-vous sûr?

— J'en suis sûr. Elle a mis devant moi cette lettre sous enveloppe, et a donné qu'on la portât chez vous.

— Alors, elle vous a parlé...
— Elle ne m'a parlé de rien; elle n'avait rien dit.

— Eh bien, laissez-la aller! écrit-il.
— C'est affreux! dit Alphonse après avoir pris connaissance de la narration de mademoiselle Jeanne.

— Il faut que je voie M. Comte ce soir même, reprit Tolly. Je ne puis pas attendre jusqu'à demain l'explication que je veux lui demander. Accompagnez-moi, mon cher Alphonse.

Bien que l'heure de minuit fût sur le point de sonner, les habitants du château de... n'étaient pas couchés; toutes les lampes illuminaient le grand salon.

— Quel événement vous amène à pareille heure? demanda Marie d'une voix tremblante.

(A Continuer.)

LA GAZETTE DE JOLIETTE.

JOLIETTE, 15 MARS 1869.

M. JOLY — CHEF D'OPPOSITION.

Il ne manquait que cela au parlement de Québec pour ressembler à tous les parlements de ce monde...

M. Chauveau se félicite d'avoir M. Joly pour chef d'opposition; c'est un homme poli, instruit, habile...

M. Joly a déclaré en pleine chambre sa nouvelle position.

C'est à propos de l'exposé de M. Dunkin que la mèche s'est allumée quoique depuis longtemps préparée.

M. Joly personnellement et au nom de l'opposition trouve que M. Dunkin sait trop bien faire les chiffres et les dresser à sa guise...

NOUVELLES DU TOUR.

— Le parlement fédéral se réunira à Ottawa, le 15 Avril prochain. Sir Cartier sera probablement de retour vers ce temps, ainsi que M. McDougall.

Une dépêche de Québec à la Minerve donne quelques détails sur l'acte des magistrats stipendiaires—détails que nous publions plus loin.

Il est fort probable que la mesure sera adoptée à cette session.

L'opposition continue; elle devient de plus en plus forte. Tout comme les tempêtes de neige. Chaque jour, elle se met en route. M. Joly veut bien faire emploi du temps.

— Le Courrier de St Hyacinthe est entré dans sa 15ème année. Cette feuille est prospère et est bien conduite. Nos compliments sincères.

Québec, 9.

A un caucus des députés libéraux, ce matin, M. Joly fut nommé chef de l'opposition.

Cette après midi, il a pris le premier siège à gauche de l'orateur, et a annoncé la nouvelle de sa nomination à la chambre.

Québec 11.

Whittaker est mort, hier soir, à une heure avancée. Les médecins disent que la cause immédiate de sa mort a été une inflammation du cerveau qui s'est terminée par la suppuration et a causé le délire.

Le coronaire commencera son enquête aujourd'hui.

La tempête d'hier a été la plus forte de cet hiver. Le train de Montréal de mardi est entre le chemin Craig et Chaudière. Aucun train ne partira d'ici avant qu'il soit arrivé.

Une maison contenant 15 personnes a été ébranlée par une avalanche de neige à la Pointe Lévis. Quatre personnes étaient mortes, lorsqu'on les retira.

On a trouvé un homme mort près de la ville. On rapporte que deux autres meurent. On pense qu'ils sont ensevelis dans des bancs de neige.

Whittaker est mort hier soir. Un jury n'a été formé cette après midi à quatre heures, et s'est rendu à la citadelle pour voir le cadavre.

Le chirurgien du régiment, a dit, dans son examen, que la mort avait été causée par un coup de pistolet.

L'enquête a été ajournée à demain afin de permettre un examen médical du cerveau et de découvrir où la balle se trouve logée.

Plusieurs personnes pensent que le jury rendra un verdict d'homicide justifiable.

LE NOUVEAU CHEMIN DE FER.

Le Comité du nouveau Chemin de Fer à Ste. Julienne a décidé de suspendre ses procédés pour quelque temps. Il n'abandonne pas son projet, il ne fait que l'ajourner.

Division régimentaire de Joliette.

1ère Division comprend la Ville de Joliette et la Paroisse; Capit. B. H. Lepronhon Ecr., Lieutenant B. Vézina Ecr., Enseigne P. E. McConville Ecr.

2e Division Paroisse St. Paul; Capit. Jos. Guilbault, gentilhomme, Lieutenant, Louis Faust, Enseigne G. Tellie Lafortune.

3e Division Paroisse St. Thomas; Capit. J. Barrette Ecr., Lieut. O. Pelland Enseigne La Roy.

4e Division Paroisse St. Ambroise de Kildare; Capit. B. Geoffroy Ecr., Lieut. John Lawlor, Enseigne Chs. Loiseau.

5e Division Paroisse Ste. Melanie de d'Allebout, Capit. Louis Levêques et Lieut. Jos. Cornéliier, Enseigne Israël Tellier.

6e Division Paroisse Ste. Elisabeth; Capit. N. Lacasse Ecr., Lieut. O. Drois Ecr., Enseigne Aug. Guilbault.

7e Division Paroisses de St. Alphonse et St. Côme partie dans Kildare et partie dans Cathcart; Capit. L. E. Martineau Ecr., Lieut. L. Robichaud; Enseigne James Murphy.

8e Division Paroisse Ste. Beatrix; Capit. J. Fimand Ecr., Lieut. J. Mireau; Enseigne G. Marsolais.

9e Division Paroisse St. Jean Matha; Capit. U. Lippé Ecr., Lieut. Alex. Pelant; Enseigne Thade Belleville.

10e Division St. Felix de Valois; Capit. M. Crépeau Ecr., Lieut. J. Du charme Ecr., Enseigne J. Manseau Ecr.

REVUE PARLEMENTAIRE.

Québec 9.

Après les affaires de routine, M. Dunkin ayant demandé que la chambre se forme en comité des subsides, M. Joly dit qu'avant cela il désire expliquer à la chambre les points sur lesquels il diffère d'opinion avec le trésorier.

La presse, même celle du parti conservateur, et l'opinion publique ont déjà attaqué le gouvernement, et il ne peut approuver sa politique financière.

Il a été surpris des exposés favorables faits par les trésoriers d'Ontario et de Québec. En comparant cet état de choses avec celui qui existait sous l'ancien régime, alors que le ministre des finances annonçait, chaque année, un déficit, on se demande comment il se fait qu'avec trois parlements au lieu d'un on puisse avoir de forts surplus dans les deux provinces.

Après avoir étudié la position, il en est venu à la conclusion que ces surplus ne sont que fictifs. Ils pourront se maintenir un an ou deux; mais le pays ne doit pas se méprendre sur leur caractère.

On doit se rappeler, que dans le cas où Ottawa se trouverait arriéré sous le rapport financier, les fonds nécessaires doivent venir de la même place, et comme les intérêts des provinces sont intimement liés à ceux du pouvoir central, ces provinces devront naturellement fournir tôt ou tard ces fonds.

Le trésorier a fixé le montant de l'intérêt sur l'ancienne dette à \$20,000 par année, représentant la somme de \$4,000,000.

M. Dunkin. — Peut-être n'aurons-nous pas besoin d'un montant aussi élevé. J'ai choisi ce chiffre pour être en sûreté.

M. Joly. — Tout en admettant que la somme pourrait être moins élevée, le surplus devrait être d'un quart de million de moins que le chiffre de plus de \$674,000 auquel l'a estimé le trésorier.

La part de la dette, que devra payer Québec, est d'à peu près \$1,000,000 avec \$300,000 dues au gouvernement central pour l'intérêt pendant 18 mois, de sorte qu'en déduisant la balance de \$75,000 que le gouvernement d'Ottawa a entre ses mains à l'actif de la province, une somme de \$225,000 pèse encore sur nous pour l'intérêt. Ces \$225,000 déduites réduisent le surplus du trésorier à un quart de million.

Dans les estimés on demande plus que l'année dernière pour les dépenses de la législature et celles du gouvernement civil tandis que plusieurs départements ont encore à leur crédit une partie des sommes allouées l'année dernière.

M. Joly passe en revue un grand nombre d'autres points qu'il considère répréhensibles, sans oublier de faire une gentille insinuation sur le compte de M. Cauchon propos de l'asile de Beauport.

Il conclut en disant que son but est d'ouvrir les yeux du pays sur le danger avant de se lancer dans de grandes dépenses sous le prétexte fallacieux d'un semblant de surplus.

M. Dunkin dit que les comptes ont été soigneusement compilés par des hommes d'expérience, et qu'il a raison de croire qu'il ne s'est pas mépris en fixant le surplus au chiffre qu'il a mentionné.

M. Cauchon explique l'inexactitude des calculs de M. Joly.

A six heures la chambre s'ajourne.

SEANCE DU SOIR.

M. Joly continue la discussion sur les estimés en donnant quelques explications sur ses remarques avant l'ajournement.

M. Langevin félicite le trésorier, sur son exposé. Il est assuré que le ministre de la milice ferait la même chose s'il était présent.

Il lui fait plaisir de voir le trésorier qui a eu l'air de se confier, de dévouer toute son énergie à la faire fonctionner avec avantage, et par sa bonne administration des finances éviter la taxe directe. (Écoutez!)

Il est heureux de voir M. Joly à la tête de l'opposition. Une opposition est nécessaire; mais on ne doit pas tromper les membres sur des faits réels. En disant que nous sommes endettés envers le gouvernement central pour l'intérêt, M. Joly oublie que des dettes actives pourraient être réclamées contre cet intérêt.

Parlant des chemins de fer, le conseiller au gouvernement les encourage autant que l'état des finances le permettra.

Il termine en disant qu'il considère notre position financière très satisfaisante.

M. Chauveau félicite M. Joly des talents dont il a fait preuve en critiquant le budget; mais il pense aussi que le trésorier a droit à la reconnaissance pour la manière habile avec laquelle il a administré les affaires compliquées de la province.

Il défend le gouvernement de l'accusation d'extravagance en face de la pré-tendue administration économique d'Ontario. Le gouvernement de Québec a été complètement organisé longtemps avant celui d'Ontario, et cela ajoute beaucoup à la balance apparente contre Québec.

M. Marchand dit que la condition financière de la province n'est pas aussi bonne qu'on serait tenté de le croire. Il y a une manière de disposer les chiffres pour leur faire prouver une certaine théorie.

Après quelques remarques de M. Dunkin, la chambre se forme en comité des estimés, M. Bellerose au fauteuil.

L'item de \$100,313 pour la législature fut adopté ainsi que les suivants:—Dépenses d'érection, \$600; bibliothèque, 6,000; édifier de la couronne en chancellerie, \$1,500; impression et lecture, \$3,497; départements publics, \$203,243.

Sur l'item de \$21,375 pour le bureau du secrétaire et registraire, M. Dunkin dit, en réponse à M. Joly, que les épaves différentes de l'entrée en charge des employés sont la cause de l'augmentation. Quelques-uns n'avaient servi que 8 ou 10 mois lors du dernier vote.

Sur l'item de \$24,175 pour le trésor. M. Joly dit que l'augmentation semble très élevée.

M. Dunkin explique que ce département sera probablement comblé d'ouvrage extraordinaire. Il y a aussi des arrangements de salaires et des dépenses incidentes.

Sur l'item de \$462,914 pour l'administration de la justice, M. Joly dit que ce montant est très élevé, et demande des explications.

Québec, 9.

En se levant pour soumettre son exposé financier pour les 18 mois finissant le 30 juin 1870, l'hon. M. Dunkin demande l'indulgence de la chambre comme il l'a fait l'année dernière.

Il parle longuement de la position relative de la Province et du gouvernement fédéral et dit que la position financière du pays a changé depuis l'année dernière. Ce n'est pas une machine compliquée; mais elle doit être étudiée soigneusement pour fonctionner avec avantage.

Le gouvernement fédéral, lors de l'union, a assumé jusqu'à un certain montant les dettes des Provinces. Pour l'Ontario et Québec, le montant fut de \$62,500,000; mais la dette réelle excédait cette somme de plus de \$900,000.

La portion de cette excédant payable par la Province sera bientôt fixée. Il regrette de dire que la somme n'a pas été encore réglée, et que personne n'est à blâmer, ni Québec, ni l'Ontario, ni le gouvernement fédéral. On a dit que des personnes intéressées agissaient avec mauvaise foi dans cette affaire; mais ceux qui s'y connaissent savent que l'accusation n'était pas fondée, et que ceux qui l'ont portée ont fait preuve

de ignorance ou de mauvais vouloir.

On doit se rappeler que l'acte d'union n'indique pas la manière de diviser le surplus de la dette; qu'il n'y a pas en Canada de tribunal pour décider les points en litige; et que si un malentendu survient dans le règlement final, le gouvernement impérial serait appelé à régler la question. D'ailleurs, il suffit de jeter la vue sur une époque antérieure à l'union des Provinces pour comprendre les difficultés de cette question de la dette. Il n'y avait alors qu'un seul gouvernement, aujourd'hui il y en a deux qui sont face à face avec des intérêts différents, et les livres sont entre les mains d'un troisième gouvernement, ce qui ne diminue la difficulté. Il est donc nécessaire d'agir avec prudence et modération.

On a reproché aux nouvelles institutions d'avoir négligé certains travaux qui auraient pu être faits depuis 18 mois, mais chose étrange à dire! les accusateurs oublient que les trois gouvernements avaient beaucoup d'autres occupations, et que l'organisation des nouveaux éléments était à la fois longue et difficile. Lorsqu'un gouvernement était prêt à agir, l'autre ne l'était pas, ce qui causait des délais. On avait décidé qu'il y aurait une conférence à Ottawa en Juin, mais vers le même temps M. Rose fut forcé de partir pour l'Angleterre où il devait contracter un emprunt à des conditions très onéreuses.

Des entrevues ont eu lieu, et chaque fois, les intérêts des diverses provinces ont forcé les délégués d'ajourner leurs séances sans en venir à des résultats satisfaisants; des lettres furent écrites, et des négociations rendirent clairs des chiffres qui étaient quelque peu confus.

Le surplus de la dette excède, \$9,000,000. Cela est la dette nominale, et il y a plusieurs sommes qui devront être déduites des dettes des deux provinces.

Nous avons de plus entre les mains du gouvernement du Canada une somme de \$11,000,000. Il est donc inutile d'exagérer le montant, et le jour n'est éloigné où on connaîtra exactement le montant des obligations provinciales.

Il attire maintenant l'attention sur une comparaison entre le revenu et les dépenses pour 1868.

Les estimés du revenu, présentés à la dernière session, ont été fixés à \$2,531,297, et le gouvernement n'a reçu que \$2,436,796. La différence se trouve de \$94,500; mais elle est moindre en réalité parce que \$75,000 provenant de diverses sources sont dues au gouvernement. Le gouvernement fédéral aussi, nous devait une somme considérable. On s'attendait de recevoir \$55,000 des terres de la couronne et on en eut \$74,639; on pensait recevoir \$93,186 des licences, et le montant a été de \$99,864.

Les estampilles, etc., devant, d'après son calcul, produire \$189,000, et la somme retirée a été de \$198,813.

Le prêt municipal l'a trompé, il n'a donné que 9,200 piastres au lieu de 10,500 piastres qu'on espérait avoir. L'éducation a donné 14,061 piastres lorsqu'on en attendait que 6,890. Les prisons de réforme ont donné 3,861 piastres. Le revenu casuel était estimé à 6,800 piastres et on a reçu 5,381 piastres. Le prêt du feu de Québec, sur lequel on ne comptait pas, a donné 2,000 piastres. Il demande maintenant d'examiner les estimés de la dépense et la dépense réelle de l'année dernière. Les estimés étaient fixés à 2,097,717, et sur ce montant on a épargné plus de 206,000 piastres.

Le tout calculé, notre position financière est meilleure qu'on avait droit de s'y attendre.

On ne peut dire que la province a 674,000 piastres en mains parce que le subside y est compris.

Quelques personnes diront sans doute que notre surplus est peu à côté de celui d'Ontario; mais la position des deux provinces est bien différente. Nous avons dans cette province l'usage des deux langues, qui entraîne de grandes dépenses pour des impressions extra et des employés.

Nous avons aussi le Conseil Législatif qui n'existe pas à l'Ontario. De plus l'Ontario reçoit un subside plus élevée, et ses sources de revenu sont plus nombreuses.

Notre surplus doit nous donner confiance dans l'avenir, et nous ne devons contracter que des dettes prêtes à développer nos ressources, et même avant d'agir ainsi, il faudrait placer notre crédit sur des bases solides, afin d'inspirer de la confiance à tous ceux qui font des affaires avec nous.

M. Dunkin donne alors les estimés du revenu probable pour les 18 mois finissant le juin 1870.

Dans les estimés de la dépense on remarquera qu'une somme de 12,000 piastres est consacrée à l'immigration. A la conférence qui a eu lieu sur le sujet, l'été dernier, on a décidé que le gouvernement fédéral et celui de la province uniraient de concert et que l'on nommerait en Europe des agents approuvés par le gouvernement fédéral.

Ces 12,000 piastres seront employées sans avoir égard au sentiment national. Tout émigrant sera bien reçu s'il appartient à l'un des classes laborieuses. Ce sera le seul titre nécessaire pour s'établir parmi nous.

On n'a accordé 49,000 piastres pour les chemins à lisses en bois. Depuis quel temps, ce nouveau système a été vicié sur tous les bords, et des compagnies ont été formées pour mettre les projets à exécution. Le gouvernement désire mettre la main à l'œuvre, et couvrir quelques uns de ces entrepreneurs. Après avoir étudié la question, on a décidé de donner 3 par cent, pendant 20 ans, sur le coût de l'ouvrage, ce qui aurait fait un montant de 150 piastres par mille, attendu que l'on avait le coût de ces chemins serait de 5,000 piastres par mille.

Après mûre réflexion, le gouvernement a aussi décidé de ne pas accorder de terres aux compagnies, et cela pour plusieurs raisons. L'une est que les compagnies sont fondées sur un système qui retarderait la colonisation. La spéculation tiendra la main sur ces chemins jusqu'à ce qu'ils puissent donner de bons profits.

De plus, les terres publiques sont une des principales sources du revenu. Quant à lui accorder de l'aide comme aux autres routes; mais on ne peut donner les 1,500,000 acres demandés. On a prétendu que ces terres avaient été données; mais le gouvernement ne peut consentir à l'adoption d'un acte pour confirmer cette prétendue donation.

Les compagnies de chemin de fer devront contracter des prêts, et le gouvernement a décidé d'accorder aussi trois par cent sur le coût de ces entreprises.

M. Dunkin parla longuement sur la colonisation, et termina son discours par une élégante péroraison dans laquelle il fit le tableau de la position présente et des ressources de la province.

Québec 10 mars.

Sur motion de M. Dunkin, la chambre adopte les items passés dans le comité des subsides, mardi soir.

M. Joly demande pourquoi le trésorier n'a pas placé les balances en mains au crédit de la province dans les déclarations et les fonds du Domaine. Le trésorier d'Ontario a fait un tel placement qui semble avantageux et profitable.

M. Dunkin répond que, dans le temps, il ne recevait pas son subside, et qu'il ne se serait pas cru justifiable d'acheter des fonds du Domaine, surtout dans un temps où on ne pouvait les avoir au pair.

M. Joly dit qu'il n'a pas eu l'intention d'attiser notre position financière, comme l'a dit le trésorier. Pour tout homme de sens commun il était impossible de ne pas voir le chiffre du surplus était trop élevé.

Le trésorier l'a aussi accusé de vendre les brins de paille. Il lui rappellera qu'autrefois on l'achetait dans la même salle, lui, le trésorier d'aujourd'hui, de vendre les chevilles, ce qui demande certainement une machine très délicate. (Rires.)

Une discussion animée s'ouvre entre MM. Dunkin et Joly.

M. Bellingham passe longuement en revue l'état financier pour lequel il félicite le trésorier.

Après avoir entendu l'exposé et ce qui a été dit dans le sens contraire, il s'est rendu à sa demeure et a révisé la balance du parlement avait été convertie en un immense atelier de typographie avec M. Cauchon au fauteuil, et que des institutions comme l'asile de Beauport s'élevaient dans tous les comtés de la province. (Rires.)

Après discussion la chambre se forme en comité et les huit items pour l'éducation, dont le montant est de \$329,400 sont adoptés, à condition que les membres puissent discuter leurs objections lorsqu'on demandera le concours de la chambre.

La chambre adopte les items pour la faculté médicale du collège McGill, l'École de Médecine, la Société d'histoire naturelle, la Société d'histoire de Montréal, et pour aider le Naturaliste Canadien, la Chambre des Arts et Manufactures, 12 mois, etc., \$3,000.

Tous les items pour l'agriculture, l'immigration et la colonisation sont aussi adoptés, à l'exception de l'item pour les chemins de colonisation, qui est réservé.

Québec, 11.

Les estimés votés par le comité général, dont le montant est de \$1,675,163.98 jusqu'à cette après-midi, ont été approuvés par la chambre.

\$451,707 ont été votés pour l'agriculture, la colonisation et l'immigration.

Quelques bills publics ont été adoptés. Une convention des députés protestants a eu lieu, aujourd'hui, au collège Morin pour prendre des mesures tendant à faire adopter l'acte touchant les écoles protestantes. L'évêque Williams, l'hon. A. T. Galt et presque tous les ministres protestants de cette ville étaient présents.

La convention s'est ajournée à demain, pour entendre les explications de MM. Dunkin et Chauveau sur la politique du gouvernement à propos de la question des écoles.

Quelques députés canadiens-français se sont associés pour obtenir une augmentation d'indemnité. Ils demandent la même rémunération que celle payée aux membres du parlement fédéral.



**R. R. R.**  
99  
100

**DES MORTALITÉS** qui arrivent annuellement, sont causés par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient exterminées et classées du système en quelques heures, si le **Récupérateur Rapide** ou les **Pilules de Radway** (suivant le cas) étaient administrés quand on s'aperçoit de quel que douleur, malaise ou léger malade. La douleur, quelle qu'en soit la cause, est presque immédiatement guérie par le **Récupérateur Rapide**. Dans les cas de choléra, diarrhée, crampes, spasmes, coli que bilieuse, et de fait toutes les douleurs, maux et infirmités soit dans l'estomac, les entrailles, la vessie, les rognons ou les jointures, les muscles, les jambes, les bras, le rhumatisme, la névralgie la fièvre et l'ague, le mal de tête, le mal de dents, etc., etc., cèdent en quelques minutes à l'influence adoucissante du **Récupérateur Rapide**.

Pour les Rhumes soudains, le Toux, l'Influenza, la Diphthérie, l'Enrouement, le Mal de Gorge, la Frison, la Fièvre et l'Ague, les Douleurs Mercurielles, la Fièvre Scarlatine, prenez de quatre à six Pilules de Radway ainsi qu'une cuillerée à thé du **Récupérateur Rapide** dans un verre d'eau chaude adoucie avec du sucre ou du miel; lavez la gorge, la tête et l'estomac avec du **Récupérateur Rapide** (si vous avez l'Ague ou la Fièvre intermittente lavez aussi les reins) et le lendemain matin vous serez guéri.

**Comment le récupérateur rapide agit.**

En quelques minutes, le patient sentira une légère démanaison et la peau deviendra un peu rouge; si l'estomac est très-malade, le **Récupérateur** aidera la nature à rejeter la cause du mal, une chaleur se répandra dans tout le corps et ses propriétés diffusives stimulantes se répandront dans tous les tissus et veines du système, ramenant les grandes et les organes à demi paralysés à un état de santé et de vie, lequel sera suivi de transpiration et la surface du corps éprouvera une plus grande chaleur. Les maladies de l'estomac, les Rhumes, les Frissons, le mal de tête qui empêchent la respiration, la sensibilité de la gorge et toutes les douleurs soit internes, soit externes, diminuent rapidement et le patient tombe dans un sommeil tranquille, se réveille rafraîchi, plein de vigueur et guéri.

On s'aperçoit qu'en se servant extérieurement du **Récupérateur**, soit sur les reins ou vers les bords ou sur l'estomac et les bords, que pendant plusieurs jours on ressentira une agréable chaleur, montrant la teneur du temps pendant lequel il continuera son influence sur les parties malades.

Prix du **RECUPERATEUR RAPIDE RADWAY**, 50 centins la bouteille. A vendre par les pharmaciens, les marchands de la campagne et les épiciers.

**RADWAY & CIE.**  
87 Maiden Lane, New-York,  
439, RUE ST. PAUL,  
Coin de la Rue St. François-Xavier,  
Montréal.

**MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!**

Il n'y a plus de **VERMIFUGES!**  
On ne se sert plus  
d'**HUILES EMPOISONNÉES!**  
On n'emploie plus ces  
**POUDRES NAUSEABONDES!**  
Dont la vue seule cause tant de dégoût aux enfants qui sont troublés par les vers.

**LES PASTILLES A VERS VÉGÉTALES DE DEVINS**

Sont les seules que nous puissions recommander: c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des vers.  
Voici un résumé de leurs qualités supérieures. Elles sont purement végétales, Elles sont agréables au goût et à la vue, Elles sont faciles à administrer, et Leur efficacité est sans parallèle.

Dans les milliers de cas où elles ont été employées, les résultats les plus satisfaisants ont été obtenus et les parents et mères s'empresent de recommander de préférence leur efficacité incontestable sur tous les autres remèdes. Un autre avantage d'une importance majeure est celui-ci; on peut les donner à prendre aux enfants les plus délicats et en très bas âge sans craindre aucuns résultats fâcheux.

**AVIS IMPORTANT**—Le succès immense qu'on obtient ces **PASTILLES** a fait surgir nombre d'imitations frauduleuses, nous prions donc les acheteurs de s'assurer qu'on ne leur vend pas un article falsifié. Les vrais **PASTILLES A VERS VÉGÉTALES** et sont mises en boîtes de **TRENTE PASTILLES** avec les directions au long et ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

On peut se les procurer chez tous les principaux Droguistes de la ville, et en gros et en détail chez

**DEVINS & BOLTON,**  
CHIMISTES,  
Près le Palais de Justice  
Montréal, P. Q.

Joliette, 24 Novembre 1867.

**AFFLIGES! NE SOUFFREZ PLUS!**

Quand par l'usage de l'**ELEXIR DU DR. JOINVILLE** vous pouvez être guéris permanentement, pour une bagatelle.

Le succès extraordinaire obtenu par cette inestimable médecine pour la faiblesse physique et nerveuse, la débilité générale, la prostration et la perte de l'énergie musculaire, la rend la plus précieuse découverte jusqu'ici.

Elles font disparaître toutes affections nerveuses, incapacité d'étudier ou de travailler, perte de mémoire, confusion, idées de suicide, craintes de folie, &c., &c., ramène l'appétit et renouvelle la santé détruite par les excès.

Jeunes gens, ne vous laissez pas blâmer par les charlatans et les médecins ignorants, mais demandez sans délai l'**Elixir** et soyez de suite rappelés à la santé et au bonheur. Une guérison parfaite est garantie dans tous les cas. Prix, \$1 la bouteille ou quatre bouteilles pour \$3.

Une seule bouteille suffit pour guérir les cas ordinaires.  
**AUSSI LES PILULES SPÉCIFIQUES DU DR. JOINVILLE** pour la guérison rapide et permanente de la gravelle, des ruptures, hernies et toutes affections des rognons et de la vessie. Guérison effectuée d'un à cinq jours. Elles sont préparées avec des extraits végétaux radicalement sans danger pour le système et ne causent jamais de nausées dans l'estomac ni affectent l'Phalène. Aucun changement de régime n'est nécessaire durant l'usage qui en est fait et leur action n'empêche nullement le malade de vaquer à ses affaires. Prix: \$1 la boîte.

Aucun des deux articles ci-haut mentionnés sera envoyé à n'importe quelle adresse, soigneusement emballés, et franc de port, par maille ou express sur exception du prix. Adressez tout ordre à **BERGER SHUTTS & Co.,** Chimistes, No. 285, rue River, Troy, N. Y.

**FAVORIS ET MOUSTACHES!**

Croissent sur la figure la plus imberbe durant trois ou cinq semaines par l'usage du **RESTAURATEUR CAPILLAIRE DU DR. SEVIGNE**, la découverte la plus étonnante de la science moderne, agissant sur les cheveux et la barbe d'une manière presque miraculeuse. L'élite de Paris et de Londres s'en sert avec un succès flatteur. Les noms de tous les acheteurs sont enregistrés et sa satisfaction n'est pas donnée, l'agent est remis avec plaisir. Prix: par la maille, paqueté, e. franc de port, \$1. Des circulaires descriptives et des témoignages envoyés par la maille gratis. Adressez, **BERGER SHUTTS & Co.,** chimistes, No. 285, rue River, Troy, N. Y.

**A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS!**

- 1,000 Minots de Blé.
- 2,000 Poches de Fleur forte.
- FARINE EN QUARTS.
- DE TOUTES LES QUALITÉS.
- 250 Tinettes graisse pactée à Montréal sous leur direction.
- Lard en quart "Mess" inspecté, "Thin Mess" " " "Prime Mess" " " "Thin Sides" " "

**500 JAMBONS GARANTIS FRAIS FUMÉS.**

EN OUTRE:— Leur STOCK ordinaire d'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, &c., ET EN GROS.

A des prix qui défient toute compétition.

**OVIDE DUFRESNE & CIE.,**  
No. 287 & 289,  
RUE DES COMMISSAIRES.  
**MONTRÉAL.**  
Montréal, 11 Fév. 1867.

**A VENDRE.**

UNE MAISON en bois à deux étages, bien terminée, avec une boulangerie y adossée, et autres dépendances, située sur la principale rue du village de la paroisse de St. Esprit. Une bâtisse adjointe est disposée en magasin. Conditions libérales, S'adresser à Joliette, à **EUSÈBE VILLENEUVE,** Joliette, 2 mai 1867

**AUX AVOCATS.**

**BLANCS**

DE  
**Déclaration sur compte, Saisie-Arrêt A. Jugement, Affidavit, &c., &c.**

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE  
**"LA GAZETTE DE JOLIETTE."**  
Joliette, 16 mars 1868.

**RELIURE.**



**A. DELISLE.**

A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs qu'il a ouvert une boutique de Reliure, à **JOLIETTE. COIN DES RUES ST. CHARLES BORROMÉE ET ST. VIAEUR.**

Ce monsieur exécutera avec soin et promptitude tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier,  
**DANS TOUTS LES GOÛTS.**

**PRIX REDUITS.**

N. B.—M. Delisle a travaillé dans un des plus grands établissements de ce genre, à New-York pendant treize ans, où il a acquis une expérience consommée.  
Joliette, 30 Mai 1866.

—UNE JEUNE DAME revenant à la campagne après quelques mois de séjours à la ville fut à peine reconnue par ses amis. Au lieu d'une figure vulgaire, rouge et rustique, elle possédait une complexion douce et vermeille et un teint aussi poli que le marbre, au lieu de 23 ans, elle paraissait n'en avoir que dix-huit. Quant on voulut savoir la cause de ce changement si étonnant elle répondit franchement qu'elle l'avait obtenu en se servant du **BAUME CIRCASSIEN** qu'elle considérait comme une acquisition inestimable pour toute toilette de Dame. Par l'usage de ce cosmétique, Dames et Messieurs améliorèrent d'au moins cent fois leurs figures. Cette préparation, comme la nature elle-même, est simple dans ses combinaisons et néanmoins ne peut être surpassée par son efficacité à chasser les impuretés, nettoyer et embellir la peau et le teint. Par son action sur l'épiderme, elle chasse toutes les humeurs malfaisantes et en laisse la surface ainsi que la nature l'a voulu, claire, douce, polie et magnifique. Prix: \$1, envoyée par la maille ou l'express, sur réception de la commande par **W. L. CLARKE & Co.,** Chimistes No. 3, rue Rayete Ouest, Syracuse, N. Y.

Les seuls agents américains pour cette préparation.  
Apprenez une nouvelle bonne et joyeuse, Pour jeunes et vieux, grands et petits. La beauté si rare et si précieuse S'offre à tous; tous peuvent être jolis.

**LIQUIDE BLANC, EMAILLE DE CHASTELLAR.**

Pour améliorer et embellir le teint. La meilleure et la plus parfaite préparation en usage pour donner à la peau une nuance magnifique comparable à la perle—nuance qui ne se rencontre que chez la jeunesse. Elle chasse de suite le hâle, les rousses, les boutons, les pustules, la pâleur, les éruptions et toutes autres impuretés de la peau, la laissant blanche et claire comme l'albâtre. Son usage ne peut être découvert par les yeux les plus persants, et comme elle est exclusivement composée de végétaux elle est parfaitement sans danger. C'est le seul en usage chez les Français et les Parisiens le considèrent comme indispensable à une toilette complète. Plus de 30,000 bouteilles ont été vendues l'an dernier—garantie suffisante de son efficacité. Prix, 75 centins seulement. Envoyé par la maille sur réception de l'ordre et de l'argent, franc de port, par **BERGER SHUTTS & Co.,** Chimistes, No. 285, rue River, Troy, N. Y.

**BEAUTE**

**Cheveux bouclés, bruns, onés et de soie.**  
PRODUITS par l'usage du **FRISEUR DE CHEVEUX** du **PROFESSEUR DEBREUX.** Une seule application est garantie pour boucler les cheveux les plus rebelles et les plus durs des deux sexes en boucles gracieuses ou en tresses massives et magnifiques. A été en usage parmi les dandies de Paris et de Londres avec les résultats les plus admirables. Ne cause aucun détrimement à la chevelure. Prix par la maille, franc de port, et empaqueté, \$1. Circulaire descriptives expédiées par la maille gratis. Adressez: **BERGER SHUTTS & Co.,** chimistes No. 285, rue River, Troy, N. Y., seuls agents pour les Etats-Unis.

**EXCELSIOR! EXCELSIOR!**

L'Extirpateur de cheveux DE **CHASTELLAR,**

POUR ENLEVER LES CHEVEUX SUPERFLUS.  
Pour les dames spécialement cet inestimable dépilatoire se recommande de lui-même comme un article presque indispensable pour la beauté féminine, s'applique aisément, ne brûle ni n'endommage la peau, mais agit directement sur les racines. Il est garanti, pour faire disparaître les cheveux superflus tant sur les fronts bas que sur toute autre partie du corps, complètement et radicalement, tout en laissant la peau douce, unie et naturelle. Cet article est le seul en usage en France et le seul dépilatoire effectif en existence. Prix, 75 centins le paquet, envoi franc de port à n'importe quelle adresse sur reçu de l'ordre par **BERGER SHUTTS & Co.,** chimistes, 285, rue River, Troy, N. Y.

**S. PIQUETTE MARCHAND.**

Annonce à ses pratiques et au public en général qu'il a transporté son magasin A L'ANCIENNE PLACE D'AFFAIRES DE **J. Bte. CHAPDELAINE,** où il continuera, comme par le passé, son commerce de

**Marchandises Sèches, Groceries & Provisions.**  
DE TOUTES ESPÈCES.  
Joliette, 11 avril 1867.

**A VENDRE.**

A L'imprimerie de la "Gazette de Joliette," "Calendrier Municipal & Rural," par **A. H. DE CAUSSIN,** Ecuyer, pour **300 SOLS.**

**EUZÈBE VILLENEUVE. HOTELIER.**

Informe le public qu'il a fait des charges ent dans son établissement situé, Coin des Rues Mansuet et Place Bourget. M. Villeneuve occupe actuellement 3 appartements de la maison de M. Lafontaine; ce qui permettra de recevoir un très grand nombre de personnes d'une manière convenable. Sa table sera servie des meilleurs mets, et les meilleures boissons seront offertes aux voyageurs.  
Les gens de la campagne y trouveront un cour spacieuse et des écuries convenables pour leurs chevaux.  
Joliette, 12 Octobre 1866.

**LECTEURS VOYEZ ET LISEZ.**

Roxton Falls, 18 sept. 1867.

Messieurs.—Je me fais un devoir de prouver les qualités supérieures de vos **Pastilles à Vers végétales.** Une de mes petites filles, âgée de onze ans, d'une santé délicate, était troublée de vers qui la fatiguaient beaucoup, et j'ai pu certifier que vos **Pastilles** lui ont donné un soulagement immédiat. Tous ceux de mes voisins qui en ont fait l'essai sont prêts à affirmer que vos **Pastilles** sont infailibles pour la guérison des vers.  
Votre etc.,  
(Signé) **E. ST. JACQUES.**  
Marchand.

**Atelier Typographique DE "LA GAZETTE DE JOLIETTE."**

**ON EXECUTE A CE BUREAU.**

TOUTES SORTES **D'IMPRIMES,** TELS QUE

**LIVRES, CARTES D'AFFAIRES, ET DE VISITES**

**LETRES FUNERAIRES, BLANCS DE COMPTES**

**BILLETS DE BANQUE CIRCULAIRES,**

**AFFICHES, PROGRAMMES,**

ETC., ETC., En différentes Couleurs et dans les derniers goûts.

DANS LES DEUX LANGUES

**BLANCS, POUR AVOCATS**

ET POUR **NOTAIRES,**

TC., TC. MM. les Greffiers ainsi que les Secrétaires des Municipalités trouveront

aussi toutes les formules d'Actes dont ils ont besoin

Le tout imprimé sur **BON PAPIER,**

et à des **PRIX TRES REDUITS**

**AUX NOTAIRES. BLANCS DE VENTE,**

OBLIGATION, TRANSPORT, PROCURATION, &c., &c., &c.

**A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE "LA GAZETTE DE JOLIETTE."**

Joliette, 16 mars 1868.

**PAIN KILLER!**

REMEDE INTERNE ET EXTERNE POUR LA GUERISON DES

**CRAMPES ET DOULEURS DANS L'ESTOMAC.**

Pour Moutresures, Brulures, Teigne, Entorses, Entures des Articulations, Maux de Dent, Eruptions sur la Face, Névralgie et Rhumatisme,

**Maux de Gorge, Rhumes subits Toux etc.**

Faites-en usage dans tous ces cas et ne faites rien sans lui.

Prenez garde aux Contrefaçons! Vendez par tous les Pharmaciens.

**PERRY DAVIS & FILS, Propriétaires.** Montréal.